

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL147

présenté par

Mme Schmid, M. Marsaud, M. Mariani et M. Quentin

ARTICLE 34

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement sur l'article premier.